

## École des Saules-Rieurs Commission Scolaire Marguerite-Bourgeoys



## Procédures d'inscription 2018 – 2019 Pour le préscolaire et les nouveaux élèves du primaire



- > Le blitz d'inscriptions aura lieu du 5 au 9 février 2018.
- L'inscription doit se faire <u>à votre école de quartier</u>. Il est suggéré d'appeler à votre école afin de prendre rendez-vous avec la secrétaire. Les documents demandés sont les suivants :
  - o Le certificat de naissance original
  - o Deux preuves de résidence
  - o Pour plus de détails, vous pouvez consulter le site internet de la CSMB
- Pour demander de fréquenter l'école primaire alternative de Verdun-LaSalle, il faut remplir le formulaire « <u>Choix d'école primaire à la demande des parents</u> » (disponible sur le site internet www.csmb.qc.ca ou auprès de la secrétaire lors de l'inscription) et le remettre à la secrétaire de votre école de quartier. Elle s'occupera de le faire parvenir à l'organisation scolaire de la CSMB afin que le nom de votre enfant soit placé sur la liste des candidats qui souhaitent fréquenter l'école des Saules-Rieurs. <u>Ce formulaire doit être rempli et signé avant le 30 avril 2018.</u>
- Au début du mois de mai, la CSMB procédera au tirage des noms et vous contactera si votre enfant a été choisi. Vous pourrez à ce moment accepter ou refuser le transfert d'école.
- Notez que les élèves qui choisissent de fréquenter une école autre que leur école de quartier n'ont pas accès au transport scolaire.

## Pour un élève qui fréquente déjà une école de la CSMB

- Faire la réinscription à votre école de quartier lors de la période de réinscription (vers la mifévrier).
- Pour demander de fréquenter l'école primaire alternative de Verdun-LaSalle, il faut remplir le formulaire « <u>Choix d'école primaire à la demande des parents</u> » (disponible sur le site internet <u>www.csmb.qc.ca</u> ou à votre école) et le remettre à la secrétaire de votre école de quartier. Elle s'occupera de le faire parvenir à l'organisation scolaire de la CSMB afin que le nom de votre enfant soit placé sur la liste des candidats qui souhaitent fréquenter l'école primaire alternative de Verdun LaSalle. <u>Ce formulaire doit être rempli et signé avant le 30 avril 2018.</u>
- Au début du mois de mai, la CSMB procédera au tirage des noms et vous contactera si votre enfant a été choisi. Vous pourrez à ce moment accepter ou refuser le transfert d'école.
- Notez que les élèves qui choisissent de fréquenter une école autre que leur école de quartier n'ont pas accès au transport scolaire.